

Atelier N°6
Personnes qualifiées des services de l'Etat

Animateur : Laure Callens
Scribe : Fabien Blanchet
Participants – 9 personnes

M-C.Brun, G.Lafage, J.Davigo, F.Lerat, T.Groult, M.Priol, M.Bramard, N.Morvan, P.Chabry

1. Retranscription des notes de L.Callens

• **Comprendre**

Marie Christine Brun : Les marais ont des points communs-enjeux identiques- espaces fragiles où l'homme est indispensable.

Marais littoraux : comment tirer plus parti du tourisme ?

Gérard Lafage : intérêts différents – marais différents

Jacques Davigo :

- marais zone fragile avec toute une histoire
- marais non isolés ; les restituer dans l'Europe
- multi-acteurs : comment faire ressortir le bien commun ?

Ce que je regrette, c'est que les SAGE ne sont pas un schéma d'aménagement du territoire.

François Lerat : Mon sentiment est que les marais sont dans une situation très difficile. Ce sont des espaces fragiles mais les situons-nous bien dans l'écosystème ? Le portage politique reste faible dans la société, cela reste des espaces marginaux.

T.Groult : C'est un territoire que l'on peut nommer (reconnaître) par rapport à la campagne. C'est obligatoirement géré collectivement ; cela amène une évolution suivant les préoccupations du moment. Usages interdépendants et pluriels ; certains sont aidés et pas d'autres (comme les ostréiculteurs). Problème de légitimité.

Morgan Priol : Plusieurs enjeux : la biodiversité et les usages, tous les acteurs remplissent plusieurs fonctions.

Il y a une contradiction entre des aides directes et des débats autour du marais poitevin. Du local au niveau national, nous, nous demandons plus de subsidiarité.

• **Evaluer**

F.Lerat : On n'arrive toujours pas à convaincre les responsables politiques. Est-ce que l'on communique mal ; que le marais est trop petit ? Cela fait au moins cinq ou six ans que l'on essaie.

M.Priol : Il y a des niveaux nationaux qui ne sont pas représentés.

T.Groult : Trois micro-zones hors ZPS du Marais Poitevin, l'Europe ne marche que par image. On a un problème avec le chiffre de 10.000 hectares de restauration de prairie dans le marais poitevin.

M.Bramard : Je suis surpris : nous ne connaissons pas bien les marais dans mes services. Je voyais les marais comme un laboratoire intéressant où le problème d'emboîtement d'échelles. Pour le moment, Natura 2000, nous permet de découvrir les marais qui sont des territoires de transition de passage. Pour nous, biologistes, c'est une zone de transit, de biodiversité ; nous avons du mal à travailler avec les maraîchins.

N.Morvan : Entité très marquée, très riche où il n'y a pas plus d'acteurs qu'ailleurs mais plus d'interdépendance. Evolution très rapide : disparition des habitats et évolution qui peut être due à d'autres échelles.

Philippe Chabry : On vit le territoire à travers le CTE ; nous n'avons pas une vision dynamique. Espace volé à la mer, puis l'agriculture et maintenant nouvelles menaces pour l'avenir : remontée des eaux, comme après 99, on n'a pas posé la question des digues et elle a été occultée.

C'est un lieu de conflit : les agriculteurs étaient satisfaits des OLAE et la gestion régionale agricole est une catastrophe. Les zones humides sont hors cadre DCE. Attention à la dérive entre intérêt général par rapport à l'intérêt du grand public.

Il y a un décalage entre la masse de travail fournie pour mettre en œuvre les CTE et leur réalité actuelle.

Il n'y a pas de maraîchin dans la représentation nationale car leur situation économique est trop faible.

- **Anticiper et agir**

F.Lerat : Les marais en Basse Normandie restent très marginaux mais ils sont peut-être présents dans certains départements. On peut avoir différentes stratégies = dire, nous sommes marginaux ou dire que nous représentons 1/3 (comme la montagne).

P.Chabry : L'avenir, c'est apporter une solution à l'élevage or je ne vois pas un avenir de l'élevage dans l'Ouest de la France.

T.Groult : Les aides pourront venir si l'on montre que le robinet que l'on ouvre n'est pas exponentiel et permet de gérer le contentieux européen dans le marais poitevin. Nous avons besoin d'avoir des marais très délimités pour justifier les aides et d'avoir une gestion par site plutôt que par département et par région.

Morgan Priol : Sur le CTE, le coup est parti. Il y a une enveloppe régionale et pas locale ; ce qui permet de faire évoluer, c'est le processus d'évaluation à mi-parcours.

Il y a un lot d'actions qui ne concernent pas que les marais ; besoin de simplification au niveau européen ; l'évolution est lente et progressive. Importance des échéances d'évaluation.

M.Brossard : Importance de se réunir et de parler environnement. Espoir sur les outils CTE / Natura 2000. Moi, en tant que CSP, j'ai trop besoin d'argumenter sur tous les aspects. Nous, on aimerait que les gens protègent la nature de leur propre gré. Ma plus grande crainte : une gestion de la nature à deux vitesses : espaces protégés // espaces banals.

Nathalie Morvan : Nous nous rendons compte que lorsqu'il y a eu des opérations OLAE, les objectifs de Natura 2000 sont connus de tous. Or aujourd'hui, il y a une inquiétude à avoir si il n'y a pas maintien des aides agri-environnementales au même niveau que précédemment aussi bien pour l'élevage que pour la protection de la nature.

M.Priol : La répartition des enveloppes régionales se fera en fonction des Olae préexistantes et de Natura 2000.

M-C Brun : Comment justifier le fait de flécher des aides directes car le discours est différent entre le local et même le départemental.

P.Chabry : par exemple, il faudrait pouvoir dire : 20 captages = 200000 euros par an par captage.

T.Groult : D'un côté, 1 million de francs sur la Vendée Pac à coté de 10% de RDR. Comment faire entre le flot PAC et le tout petit filet MAE. On aurait pu faire évoluer petit à petit le système d'aide. On retrouve cette pression politique lourde de l'agriculture française exportatrice. On se trouve pris dans une mécanique plus lourde et plus puissante.

P.Chabry : Le marais est une zone de compromis.

T.Groult : Répondre plutôt sur l'aspect sur la mesure « zone à enjeux environnementaux » que celle concernant les zones à handicap.

F.Lerat : Une alliée, c'est la peur du contentieux européen.

T.Groult : Autre allié : monter une image qui montre les marais de manière positive. Donner une image médiatique mais problème, le marais ne représente rien.

J. Davigo : Vis à vis de l'Etat, le marais ne parle pas à l'unisson. Paris joue sur les conflits, il faudrait que les écologistes tiennent compte ...

N.Morvan : une vision plus unanime qui s'est forgée avec les OLAE et les SAGE. Attention de ne pas défendre telle ou telle petite chose mais plutôt un bien commun.

T.Groult : Un atout : mais trop d'acteurs et trop de contraintes. Trop d'ambition et pas les fonds nécessaires si les exploitants sont perdants tout le monde sera perdant.

MC Brun : Marais littoraux avec un problème d'urbanisme on voit aussi / élu, la facilité, c'est de construire.